

Finances

REF : DAF2014018

Signataire : GH/MP

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Budget supplémentaire 2014 du budget principal**

**EXPOSE :**

Sans avoir de caractère obligatoire, le budget supplémentaire s'impose cependant comme une nécessité car il remplit une double fonction : c'est à la fois un budget de reports et d'ajustement.

‡ **Un budget de report**

Voté après le compte Administratif de l'exercice précédent, il en reprend les résultats : excédent de clôture et reports. C'est ce qui le distingue des décisions modificatives « ordinaires ».

‡ **Un budget d'ajustement**

Le budget primitif est un acte prévisionnel ; le budget supplémentaire permet d'en rectifier les imprécisions : ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice, prise en compte des recettes inconnues au stade du primitif, introduction d'opérations nouvelles, suivant la nécessité ou l'opportunité, en fonction des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses).

A cet égard, le vote du budget primitif en décembre et non plus en mars conduit à en avancer la date dans l'année (juin contre septembre ou octobre les années précédentes) et à en renforcer l'importance. C'est aussi pour cette raison que sont introduites des « dépenses imprévues », devant permettre de faire face à d'éventuelles nouveautés d'ici à la fin de l'exercice.

Enfin, il convient d'observer que le budget supplémentaire se construit nécessairement en cohérence avec les objectifs de redressement des comptes. Ces logiques ont conduit à limiter fortement le volume des opérations nouvelles inscrites au budget supplémentaire, celui-ci étant dédié aux opérations d'ajustement et à la transcription des flux financiers orientés vers l'amélioration de l'autofinancement et, dans la mesure du possible, la réduction de l'emprunt.

Cette note présente les grandes lignes du budget supplémentaire. Pour une vue plus détaillée, on pourra se reporter au tableau joint.

## Equilibre du budget supplémentaire 2014

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,1 M€. Les inscriptions nouvelles se répartissent entre charges de personnel pour 2,1 M€, charges à caractère général pour 570 k€, charges exceptionnelles et dépenses imprévues pour 475 k€, tandis que les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges financières sont en légère diminution.

S'agissant des ajustements des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BS 2012, leur total s'élève à – 240 k€. L'excédent reporté du compte administratif 2013 (3,3 M €) permettent toutefois d'équilibrer les augmentations des recettes de fonctionnement sans modifier l'épargne brute prévue au budget primitif.

En section d'investissement, les dépenses réelles de l'exercice sont de 6,8 M€ et les recettes réelles de l'exercice hors emprunts nouveaux (article 1641) de 8,7 M€. Ces montants élevés s'expliquent principalement par 5 M€ inscrits en dépenses et en recettes au chapitre 16 en prévision de l'éventuel refinancement d'un emprunt. S'y ajoutent les reports, pour 6,6 M€ en dépenses et 6,3 M€ en recettes, ainsi que la reprise du résultat d'investissement 2013, déficitaire 893 k€.

**Au total, grâce à la forte hausse des recettes réelles d'investissement et à la stabilité de l'épargne brute, le besoin d'emprunt est en baisse de 1,8 M€ au budget supplémentaire 2014.**

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	3 787 508
Part affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 121 080
<b>Excédent de fonctionnement repris au Budget supplémentaire 2014</b>	<b>2 666 428</b>
Restes à réaliser en recettes de fonctionnement	635 258
<b>Recettes de fonctionnement total reprises au budget supplémentaire (1)</b>	<b>3 301 687</b>
Nouvelles dépenses réelles de fonctionnement	3 071 059
Nouvelles recettes réelles de fonctionnement	-239 628
<b>Dépenses de fonctionnement nettes inscrites au Budget supplémentaire 2014 (2)</b>	<b>3 310 687</b>
Nouvelles dépenses réelles d'investissement (1 797 338 € hors refinancement d'emprunt)	6 797 338
Nouvelles recettes réelles d'investissement (3 650 862 € hors refinancement d'emprunt)	8 650 862
<b>Dépenses d'investissement nettes inscrites au Budget supplémentaire 2013 (3)</b>	<b>-1 853 524</b>
<b>Diminution de l'emprunt (4) = (1)-(2)-(3)</b>	<b>1 844 524</b>

# Présentation des principales évolutions au budget supplémentaire 2014

(Le tableau présenté en annexe donne une vue détaillée des inscriptions budgétaires)

## 1. Réévaluation des crédits de personnel (2,1 M€)

Les crédits de personnel inscrits au budget primitif étaient déjà inférieurs de 1,2 M€ aux besoins prévisibles. Sont venus s'ajouter plusieurs facteurs d'augmentation :

- des dépassements pour environ 600 k€ sur les remplacements temporaires, en grande partie pour le personnel intervenant dans les écoles du fait de la réforme des rythmes scolaires ;
- le règlement en janvier 2014 d'une facture de charges sociales relative à 2013 pour environ 360 k€ ;
- des écarts avec les prévisions sur certains postes, notamment la revalorisation nationale des agents de catégorie C, pour environ 190 k€.

Plusieurs mesures sont décidées pour limiter de 300 k€ cette augmentation :

- la nouvelle organisation des rythmes scolaires décidée pour la rentrée 2014 conduira à une moindre dépense de 200 k€ ;
- l'impact de l'application de règles plus strictes concernant les heures supplémentaires, les renforts et remplacements est estimé à 100 k€.

Comptablement, l'augmentation de 2,1 M€ des crédits de personnel se répartit entre 122 496 € d'indemnités pour le personnel titulaire (compte 64118), 361 371 € de cotisations aux caisses de retraite (compte 6453), 704 874 € de rémunérations pour le personnel non titulaire (compte 64131) et 920 511 € de rémunérations pour le personnel titulaire (compte 64111).

## 2. Inscription des montants notifiés des dotations (- 478 k€)

Les prévisions des dotations accordées par l'Etat pour le budget primitif voté en décembre 2013 avaient été réalisées avec une hypothèse d'augmentation de la population. Cependant, le recensement a fixé la population totale en vigueur en 2014 à Aubervilliers à 76 280 habitants contre 76 728 habitants l'année précédente.

## 3. Changement des modalités de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014

Une concertation en cours revoit les modalités d'application à Aubervilliers de la réforme des rythmes scolaires. Les propositions de réorganisation qui sont ressorties de la première phase de cette concertation appellent à une organisation régulière des horaires et une sortie du dispositif des écoles A ayant leurs activités périscolaires le lundi et le jeudi et B ayant leurs activités le mardi et le vendredi.

La mise en place d'un régime transitoire à la rentrée 2014 dans l'attente du dispositif qui sera défini à l'issue de la concertation engagée avec la communauté éducative et les parents d'élève se solde par une diminution des coûts de fonctionnement, par exemple les interventions des associations. 260 k€ de crédits qui étaient prévus pour l'appel à projet sur le trimestre septembre – décembre 2014 sont ainsi retirés.

#### **4. Forte augmentation des recettes des taxes d'urbanisme (+ 2,8 M€)**

Inscrites en section d'investissement, les taxes d'urbanisme correspondent à la taxe locale d'équipement / taxe d'aménagement et au versement pour dépassement du plafond légal de densité (VDPLD) versés lors des constructions immobilières. Ces impôts sont en forte augmentation du fait du dynamisme des constructions sur la ville. La prévision du budget primitif, à 5,4 M€, était déjà largement supérieur au niveau connu il y a quelques années. Elle est encore accrue par le budget supplémentaire grâce au niveau très important des rentrées en début d'année.

#### **5. Annulation ou report de plusieurs opérations d'investissement**

Les anciens locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au 44 rue Danielle Casanova ont été acquis en 2013 par la commune. Le projet d'équipement à y installer est reporté à 2015. Les crédits de l'opération 118 sont donc réduits de 1,2 M€.

Faute de cofinancements suffisants, le projet d'usine de films amateurs est abandonné. Les crédits de l'opération 123 sont réduits de 57 650 €.

#### **6. Création de nouvelles classes au sein des écoles Victor Hugo et Pierre Brossolette (+ 390 k€)**

L'augmentation des effectifs scolaires rend nécessaire la construction de nouvelles classes. Afin d'en limiter le coût, ces constructions vont avoir lieu au sein des écoles existantes Victor Hugo et Pierre Brossolette.

#### **7. Acquisition et aménagement de locaux pour la Bourse du Travail (385 k€) ; acquisition des murs du futur « café culturel » (510 k€)**

Les principales augmentations de crédits en investissement concernent des acquisitions immobilières.

Les anciens locaux de la **Bourse du Travail** rue Pasteur ont été cédés pour démolition et construction de logements. De nouveaux locaux sont acquis pour 305 k€ et des travaux d'aménagement réalisés pour environ 80 k€.

Après l'achat du fonds l'an passé, l'achat des murs du futur « **café culturel** » pour 510 k€ est intégralement financé par le centre commercial du Millénaire dans le cadre de la « charte de codéveloppement ».

**Au final, le besoin d'emprunt est en baisse de 1,8 M€ au budget supplémentaire.**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014018

Signataire : GH/MP

**OBJET : Budget supplémentaire 2014 du budget principal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2014,

Vu le compte administratif 2013,

Vu la délibération portant affectation du résultat 2013,

Vu le projet de budget supplémentaire 2014,

A la majorité des membres du conseil les groupes " Aubervilliers avance en confiance" et "Agir pour Aubervilliers" ayant voté contre

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget supplémentaire de l'année 2014 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 062 058,61 €

Recettes : 3 062 058,61 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 14 249 882,59 €

Recettes : 14 249 882,59 €

L'Adjoint Délégué



Mme Maria MERCADER Y PUIG  
17<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Maria MERCADER Y PUIG  
17<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

